L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Type de saisine : AUTOSAISINE
Type de texte : RAPPORT
Traité par : Relations extérieures

Adopté le : 28/02/1996
Mandature : 1994-1999

Rapporteur :

GISCARD d'ESTAING Olivier

La version numérique de ce document n'existe pas.

Contactez le CESE pour obtenir le document.

PRÉSENTATION

Les accords de Marrakech, signés le 14 avril 1994 par 119 pays après huit années de négociations, ont abouti à une plus grande libéralisation des échanges internationaux et à la création de l'Organisation mondiale du commerce. La place du commerce international dans l'économie française la rend particulièrement sensible à une évolution des échanges, désormais mondialisés. L'augmentation du volume de ces échanges pourra entraîner un accroissement et des déplacements d'emplois, en fonction des réactions des gouvernements, des entreprises et des lois du marché. L'incidence de cette évolution sur le niveau de l'emploi en France risque de devenir déterminante. Le Conseil économique et social souligne la nécessité d'un cadre assurant une juste concurrence et un progrès social. Il souhaite que se développe au niveau mondial un état d'esprit coopératif, seul moyen permettant de relever les défis liés aux mutations économiques en cours, qu'il s'agisse du niveau de l'emploi, des équilibres du commerce extérieur, de l'instabilité des mouvements de capitaux, de la transition des anciens pays du Comecon, de la montée des pays émergents, de la mondialisation de l'activité productive ou de la marginalisation d'une partie des pays du Sud.

N° Brochure :
4304
Nor :
CESX9600110V
Référence :
1996-10

© - copyright CESE - Novembre 2026